

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

### Avis de vacance d'un emploi d'expert de haut niveau (administration centrale)

NOR : PRMG2505716V

Est vacant à l'administration centrale du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de pêche et du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation un emploi d'expert de haut niveau (groupe II), placé auprès du secrétaire général.

Le ou la titulaire de l'emploi apportera son concours aux travaux de la mission interministérielle chargée de la reconstruction et de la refondation de Mayotte après le passage du cyclone Chido.

Cet emploi aura une durée de deux ans.

L'emploi est localisé principalement dans les locaux du ministère chargé des outre-mer, 27, rue Oudinot à Paris, et secondairement, en fonction des travaux à mener, dans les locaux du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de pêche, à La Défense.

#### *Contexte*

A la suite du passage du cyclone Chido sur le territoire de Mayotte le 14 décembre 2024, de nombreux dégâts ont été constatés alors que le territoire connaissait avant le cyclone des difficultés structurelles.

Les objectifs de la mission interministérielle chargée de la reconstruction et de la refondation de Mayotte sont les suivants :

- contribuer à la préfiguration de l'établissement public chargé de la reconstruction de Mayotte ;
- définir une stratégie de reconstruction de Mayotte pour les années 2025 à 2027 couvrant les enjeux de sécurité, développement, coopération régionale et gouvernance dans sa dimension institutionnelle, intégrant les objectifs du plan « Mayotte debout » ;
- commencer de mettre en œuvre cette stratégie, dans une opération intitulée « Construire Mayotte ».

Cette stratégie comportera trois axes prioritaires : protéger les Mahorais, garantir aux Mahorais l'accès aux biens et aux services essentiels, préparer l'avenir du territoire.

Le travail de planification de la reconstruction devra être mené dans un cadre interministériel large, en étroite collaboration avec le préfet de Mayotte et les élus du territoire de Mayotte. L'adhésion des Mahorais et de leurs représentants sera une priorité de l'action de la mission.

Le projet de stratégie sera présenté au comité interministériel des outre-mer (CIOM), qui en arrêtera les orientations définitives et en suivra l'avancement.

#### *Missions principales*

Le ou la titulaire du poste sera le contact privilégié au sein de la mission interministérielle du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de pêche et du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie relevant de la mission interministérielle.

Il ou elle interviendra notamment :

- sur l'axe concernant la protection des Mahorais : sur les actions concernant la prévention des risques ;
- sur l'axe concernant l'accès aux biens et aux services essentiels : sur les missions relevant du pôle ministériel ;
- sur l'axe concernant la préparation de l'avenir du territoire : sur les grands projets relevant du pôle ministériel et sur le sujet de la jeunesse.

Il ou elle pourra également participer au traitement d'autres enjeux transversaux tels ceux concernant la coopération régionale.

*Compétences recherchées, nature  
et niveau d'expériences professionnelles attendues*

Le ou la titulaire devra disposer des connaissances et compétences suivantes :

- expertise sur la conduite des politiques publiques dans les territoires d'outre-mer ;
- connaissance des enjeux du territoire de Mayotte ;
- capacité à travailler avec des interlocuteurs de haut-niveau (élus, cabinets ministériels, directions d'administration centrale et d'établissements publics, préfets, etc.) ;
- connaissance de l'administration centrale et des services déconcentrés des ministères ;
- expérience dans plusieurs champs thématiques couverts par le poste ;
- expérience du travail interministériel.

*Conditions d'accès à l'emploi*

Cet emploi est à pourvoir dans les conditions prévues par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat (articles 3 à 16 et 23 notamment).

Le titulaire de cet emploi sera nommé pour une de deux ans.

La nomination sur cet emploi fait l'objet d'une période probatoire de 6 mois en application de l'article 13 du décret du 31 décembre 2019 susmentionné.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part indiciaire ainsi qu'une part indemnitaire, dépendante des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi. Elle est complétée par un complément indemnitaire annuel, dont le montant dépend de la manière de servir.

Si le ou la titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, la part indiciaire brute est établie au regard de son classement dans la grille indiciaire applicable à l'encadrement supérieur de l'Etat (décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat). Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est effectué au regard de la durée et du niveau de leurs expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

*Procédure de recrutement*

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat susmentionné :

- l'autorité de recrutement est le secrétaire général du ministère, représenté par la délégation ministérielle à l'encadrement supérieur ;
- l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est le secrétaire général.

*Envoi des candidatures :*

Le dossier de candidature devra impérativement comprendre :

- une lettre de motivation qui devra comporter les éléments permettant d'apprécier la bonne adéquation entre le parcours professionnel du candidat, les compétences et le niveau d'expérience attendus pour le poste ;
- un *curriculum vitae* détaillé.

Pour les agents publics, les candidatures seront accompagnées :

- d'un état des services établi par le service RH du corps d'origine ;
- du dernier arrêté de situation administrative dans le corps d'origine et dans l'emploi occupé le cas échéant (uniquement pour les agents relevant d'un autre ministère).

Pour les agents du secteur privé, les candidatures seront accompagnées des documents attestant de l'occupation effective des emplois mentionnés dans le *curriculum vitae*.

Ce dossier complet devra être adressé, dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française, au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, uniquement et impérativement, par voie électronique à l'adresse : [des.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:des.sg@developpement-durable.gouv.fr)

*Recevabilité des candidatures :*

L'autorité de recrutement procède à l'examen de la recevabilité des candidatures, en accuse réception et informe les candidats non éligibles.

*Examen des candidatures :*

Le secrétaire général, autorité de recrutement, réunit l'instance collégiale prévue à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 susmentionné, qui procède à l'examen des candidatures recevables pour présélectionner les candidats.

*Audition des candidats et choix du candidat retenu :*

Le chef de la mission interministérielle, M. Pascal FACON, ou son représentant, procédera à l'audition des candidats présélectionnés. A l'issue de celles-ci, il transmet au secrétaire général un avis sur les candidatures afin

de lui permettre de proposer à l'autorité investie du pouvoir de nomination le nom du candidat susceptible d'être nommé.

A l'issue du choix effectué par l'autorité de nomination, les candidats et les candidates auditionnés non retenus pour occuper l'emploi à pourvoir seront informés par M. Pascal FACON ou son représentant.

*Personne à contacter*

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

M. Laurent TAPADINHAS, délégué à l'encadrement supérieur (tél. : 01-40-81-18-61).